

Hôtel de Matignon  
Monsieur le Premier Ministre  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS

Paris le 12 octobre 2007

Objet : proposition de lois  
emploi retraités  
Insertion par l'apprentissage

Monsieur le premier Ministre,

nous travaillons au développement d'un site internet sur l'apprentissage orientés sur les services qui sera mis en ligne début 2008.

Nous y développerons une rubrique sur les retraités et la transmission de leur savoir et expérience aux apprentis

Deux cas sont alors possibles : bénévolat ou rémunération (complément de retraite).

Si complément de retraite, les démarches sont extrêmement complexes et je doute personnellement que ces personnes solidaires et volontaires vis à vis de nos jeunes fassent le long parcours du combattant pour connaître leurs droits.

A savoir :

- contacter l'URSSAF si travailleurs indépendants avec enregistrement
- contacter la CNAV pour savoir s'ils ne perdent pas leurs droits
- contacter les caisses complémentaires
- contacter l'inspection du travail pour connaître le type de contrat de travail

Par ailleurs en discutant avec ces différents organismes, doivent ils payer une cotisation chômage ?

Il existe un statut formateur professionnel : 30 jours civils par an dans un même établissement.

Cotisation sur base forfaitaire.

Nous aurions aimé pouvoir faire une fiche pratique mise en ligne, pour aider ces seniors potentiels et nous apercevons de la complexité pour la rédiger.

Comment résoudre cette problématique tant pour les CFA qui pourraient leur faire un contrat de travail en CDD, mais avant cela il faut pouvoir répondre aux questions des uns et des autres, sur le statut de retraités salariés

**France apprentissage soumet donc une proposition de loi** pour simplifier les procédures et permettre une dynamique intergénérationnelle entre les jeunes et retraités dans le monde de la formation et de la transmission du savoir.

Il existe le chèque emploi service pour les particuliers, le chèque emploi pour les TPME, reste à créer le **chèque emploi "transmission des savoirs"** avec éventuellement exonération de charges sociales, ou prévoir un abattement non négligeable compte tenu du fait qu'ils sont retraités. Nous pourrions également envisager que ces rémunérations soient non ou partiellement imposables.

**Objectif : inciter les retraités à se mettre au service de la formation des jeunes (tutorat, vacances....).**

Simplification des démarches administratives pour les personnes âgées solidaires de nos jeunes.

Simplification administratives pour les CFA ou organismes de formation

Notre plate-forme d'accueil pourrait-elle s'appuyer sur un ou des experts de l'état, via un n° vert ou une adresse mail qui nous permettrait de rerouter les questions qui nous seront posées?

Nous souhaiterions que vous partagiez le point de vue de France apprentissage et que vous puissiez répondre à notre demande dans le sens de l'intérêt général en déposant notre proposition de loi en faveur du chèque emploi "transmission des savoirs".

Notre rubrique insertion pourrait également en bénéficier.

L'apprentissage étant dans 20% des cas une solution d'insertion (enquêtes téléphoniques PLIE).

**France apprentissage souhaiterais également déposer un second projet de loi** pour favoriser l'insertion ou la réinsertion.

**A savoir : étendre la formation par l'apprentissage aux adultes exclus ou en marge de notre société.** Ces formations étant exclusivement réservées aux jeunes jusqu'à 26 ans.

Nous aurions de bien meilleurs résultats qu'avec les entreprises de formations actuelles et avec un taux qui pourrait dépasser les 70% pour cette population.

Enfin et en dernier lieu, nous souhaiterions que l'état soit partenaire du lancement de ce site ou nous accompagne.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter davantage de précisions sur notre projet de lancement de site et vous prions d'agréer, Monsieur le premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-Marie DUSSEIGNEUR